

**Extrait Du Registre
Des Délibérations Du Conseil Municipal**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20260723-DCM2026-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026

**Département Haute-Corse
Commune de FURIANI**

Séance du 20 juillet 2026

DCM N° 2026-42

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
Date de la convocation		
13/07/2026		
Date d’Affichage		
21/07/2026		

L'an deux mil vingt-six

Et le vingt juillet

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

24 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline, BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, BERTOLUCCI Marie Christine, D'ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, SARTORI Stéphanie, CIONI Gilles, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, AGOSTINI Antoine, PORTA Marine, NUTTI MATTEI Laetitia

3 Membres absents excusés (procurations) :

NUTTI Thierry a donné pouvoir à POZZO DI BORGO Louis

SILVESTRI Dominique a donné pouvoir à SIMONPIETRI Pierre Michel

POGGI Jean-Paul a donné pouvoir à UGOLINI Nuria,

2 Membres absents :

CASANOVA Jean-Pierre

FICO Aurélie

Madame BERTOLUCCI Marie Christine est nommée secrétaire.

Acquisition foncière en vue de l'extension du parking communal situé au Village de Furiani

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Monsieur POZZO DI BORGO Louis, 1^{er} Adjoint, expose :

Afin de répondre aux besoins de stationnement au sein du Village, la Commune envisage un projet d'extension du parking public existant situé sur les parcelles cadastrées section D n° 792, 619, 620 et 621.

Pour rendre cette opération réalisable, la Commune souhaite acquérir la parcelle limitrophe au parking qui est cadastrée sous le numéro section D n°606. Cette parcelle, appartenant à Monsieur DA VENDA DIAS Arlindo présente une superficie de 54 m² et un garage d'une superficie de 24 m² y est également édifié.

Au vu de sa position à proximité immédiate du parking actuel, cette acquisition permettra de créer l'accès à la future extension et d'assurer une desserte adaptée du nouvel espace de stationnement.

Le propriétaire a été consulté et a accepté le principe de la cession de son bien. Le prix de vente a été arrêté à 20 000 €.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant de cette acquisition étant inférieur au seuil imposant la consultation de l'autorité chargée des évaluations domaniales, l'avis des Domaines n'est pas requis.

.../...

OUI l'exposé de Monsieur POZZO DI BORGO Louis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,

APPROUVE

- L'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°606 appartenant à Monsieur DA VENDA DIAS Arlindo au prix de 20 000 € dans les conditions détaillées ci-dessus.

DIT

- Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la Commune, section investissement -OPNI-

DESIGNE

- L'étude de Maître BERLINGHI sise lieu-dit San Pancraziu – route du Village 20600 Furiani pour finaliser cette procédure.

AUTORISE

- Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

LE MAIRE
Michel SIMONFIERI

